

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Centre Éducatif Le Palais du Plaisir Inc.	Numéro de permis 2020086	Date d'inspection Le 28 juin 2022	
Nom de l'établissement Garderie Centre Éducatif Le Palais du Plaisir Inc.		Numéro de téléphone (506) 284-2357	
Adresse 15 rue Valcourt Saint-Quentin NB E8A 2B5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- L'établissement fournit une orientation positive aux enfants pendant la visite.
- Les dossiers financiers sont tenus sur les lieux d'exploitation.
- Les rapports d'incidents mineurs sont complets.
- Un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels.
- Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- Observations : Pendant la visite tous les enfants s'amuse à l'extérieur.
- Discussions avec l'exploitante concernant les exercices d'évacuation en cas d'urgence et le terrain de jeu.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 juin 2022

Date

original signé par
Diane Coulombe

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 juin 2022

Date